

PROCÈS- VERBAL

SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL GENERAL

du lundi 15 décembre 2025, à 19h30

Salle des spectacles, Couvet



PRÉSIDENCE M. Adrien Pagnier

Le président ouvre la séance à 19h35 et s'excuse pour ses quelques minutes de retard. Il souhaite la bienvenue à l'Assemblée et remercie chacune et chacun pour sa participation. Il rappelle de bien parler dans le micro lors des interventions.

1 APPEL

Le président demande au chancelier de bien vouloir procéder à l'appel :

Présents : 41 membres

Majorité absolue : 21 voix

Majorité qualifiée : 28 voix

- **Pour le PLR** Stéphane Bobillier ; Floriane Burri (*suppléante*) ; Sébastien Burri ; Mike Cortese ; Florian Dreyer ; Suzanne Gfeller ; Nicolas Joye ; Denis Monnet ; Adrien Pagnier ; Océane Parrod ; Laure Pitteloud ; Pierre-Alain Rohrer ; Céline Rufener Eschler ; Caryl Tüller et Tobias Tüller.
- **Pour le PS** Nathalie Buri Beeler ; Nicolas Béraneck (*suppléant*) ; Jean-Pierre Cattin ; Miguel Dominguez ; Romain Fragnière ; Véronique Franzin ; Margherita Giovenco ; Jean-Marc Hirschy ; Roland Huguenin-Dumittan (*suppléant*) ; Raphaëlle Javet ; Emil Margot ; Cécile Mermet ; Fabienne Robert-Nicoud et Iresha Udugampola (*suppléante*).
- **Pour le POP** Jean Noël Bovard ; Adriana Ioset et Philippe Vaucher.
- **Pour l'UDC** Christiane Barbey-Weber ; Jean-Luc Etienne (*suppléant*) ; Loïc Frey ; André Rosselet ; François Rosselet-Christ et Jason Schweizer.
- **Pour AGORA** Marie France Perrin ; Thierry Ray et Florian Stirnemann.

Excusés 5 membres Burim Ahmetaj (PS), remplacé par Roland Huguenin-Dumittan ; Katia Della Pietra (PS), remplacée par Iresha Udugampola ; Niels Rosselet-Christ (UDC), remplacé par Jean-Luc



Etienne ; Baptiste Vaucher (PS), remplacé par Nicolas Béranek et Andy Willener (PLR), remplacé par Floriane Burri

La conseillère et les trois conseillers communaux, le chancelier M. Christian Reber, M^{me} Alexandra Schmied Fatton, collaboratrice spécialisée à la Chancellerie, deux techniciennes du son, ainsi que 23 spectateurs et trois membres de la presse sont présents.

Le président rappelle ensuite l'ordre du jour, qui se présente comme suit :

1. Appel
2. Lettres et pétitions
3. Nomination d'un·e membre au Conseil d'établissement scolaire dès le 1^{er} mars 2026, suite à la démission de M^{me} Laure Pitteloud avec effet au 28 février 2026
4. Budget 2026
5. Communications du Conseil communal
6. Interpellations et questions

M. Benoît SIMON-VERMOT (cc) indique que le Conseil communal propose une modification de l'ordre du jour avec l'ajout d'un point 4. Nomination de l'organe de révision, juste avant l'examen du budget.

Le président rappelle qu'une modification de l'ordre du jour doit être acceptée par les deux tiers des membres présents. Cette modification ne suscitant aucun commentaire et aucune autre proposition n'étant demandée, l'ordre du jour ainsi amendé est accepté à l'unanimité par un lever de mains.

2 LETTRES ET PETITIONS

Le président a reçu la lettre de démission de M^{me} Laure Pitteloud (PLR) avec effet au 28 février 2026. Elle sera remplacée par M. Denis Cherbuin et M. Olivier Fahrni deviendra membre suppléant. La missive est disponible pour les membres qui souhaitent en prendre connaissance.

3 NOMINATION D'UN·E MEMBRE AU CONSEIL D'ETABLISSEMENT SCOLAIRE DES LE 1^{ER} MARS 2026, SUITE A LA DEMISSION DE M^{ME} LAURE PITTELOUD AVEC EFFET AU 28 FEVRIER 2026

Le président laisse la parole à l'Assemblée afin qu'elle propose un membre.

Au nom de son groupe, M. Mike CORTESE (PLR) propose :

- M. Denis MONNET

Aucun autre candidat n'étant présenté, **M. Monnet est élu tacitement membre du Conseil d'établissement scolaire dès le 1^{er} mars 2026.**

4 NOMINATION DE L'ORGANE DE REVISION

GED ACG84296 | RCG84297

Le président laisse préalablement la parole au chef du dicastère de l'administration, de l'économie et de la protection de la population (DAEPP).

M. SIMON-VERMOT (cc) indique qu'il s'agit d'un rapport relativement formel. Il rappelle qu'au mois de septembre, le Conseil général a accepté de nommer un réviseur pour la période 2025-2027. L'entreprise qui avait alors été choisie par le Conseil communal et validée par le Législatif cesse ses activités à la fin de cette année. Pour remplir ce mandat, le Conseil communal propose de continuer avec un des deux associés de l'entreprise précédente, disposant des mêmes agréments, des mêmes qualités pour réviser les comptes d'une commune. Il est donc proposé de changer simplement le nom qui apparaissait sur l'arrêté du Conseil général, soit Fiduciaire Deuber & Beuret SA par Fiduciaire T. Beuret SA. Cette modification est donc très formelle et ne change pas le contrôle ni le montant des honoraires qui sera le même que pour l'entreprise précédente. La modification de l'arrêté était obligatoire étant donné qu'il mentionne le nom de l'entreprise.

La parole n'étant pas demandée et l'entrée en matière n'étant ainsi pas combattue, le président passe à l'examen de détail de l'arrêté, puis au vote d'ensemble.

C'est par 39 OUI que le Conseil général approuve la nomination de l'organe de révision, tel que présentée par le Conseil communal. Il y a 1 abstention.

5 BUDGET 2026

GED ACG82255 | RCG82529

Le président laisse préalablement la parole au chef du dicastère de l'administration, de l'économie et de la protection de la population (DAEPP).

M. SIMON-VERMOT (cc) ne va pas faire la lecture des 175 pages du rapport, mais comme relevé dans le communiqué de presse, il tient à rappeler qu'il s'agit d'un budget en trompe-l'œil, présentant un déficit d'un peu moins de 700'000 francs. Il s'agit du quatrième meilleur budget depuis la création de la Commune en 2009. C'est un trompe-l'œil, car si certains éléments comptables sont enlevés, le déficit serait alors de 3,8 millions de francs. Ce serait alors le pire de toute l'histoire de la Commune. Pour expliquer les deux éléments qui ont un impact important sur le résultat, il relève tout d'abord le prélèvement à la réserve de politique budgétaire de 1,8 million de francs, qui s'explique simplement par une baisse importante des recettes fiscales entre le budget 2025 et celui de 2026. En comparant les comptes 2024 et le budget 2026, le montant est encore plus important. Le deuxième élément est la vente de plusieurs terrains pour environ 1,3 million de francs. Ces terrains à bâtir, pour de l'habitat et du terrain industriel dans la zone d'activités économiques, le Conseil communal ne les a pas ajoutés pour embellir le budget, mais parce que ces ventes sont en cours de signature auprès du notaire et seront effectives l'année prochaine, avec l'espoir de voir s'installer une nouvelle entreprise dans la région. Sachant que ces terrains allaient être vendus, il était important de les inscrire au budget. Effectivement, ces deux éléments font passer d'un budget très rouge à un budget un peu moins rouge !

Au niveau des charges, ce sont surtout celles du personnel qui augmentent avec la création de plusieurs postes déjà cette année et consolidés en 2026. Un seul poste, non préavisé par la CGF et non pourvu aujourd'hui, a été ajouté en 2026. L'octroi de l'échelon au personnel communal a été inclus. Le personnel enseignant s'est déjà vu remettre un échelon selon la décision du Grand Conseil la semaine dernière. Sinon, pas d'indexation à l'IPC, celle-ci ayant été validée au mois de juin par le Législatif. La Commune est donc au même niveau maintenant qu'à l'État de Neuchâtel et donc aucune autre indexation n'est prévue pour 2026. Une baisse par contre du taux des charges employeur a été enregistrée. Le Grand Conseil a décidé, suite à la décision de proposition du Conseil d'État et de la CPCN, de baisser le taux

employeur de 14,7 % à 13,5 %. C'est donc une dépense en moins d'environ 280'000 francs, ce qui est toujours intéressant à prendre.

Concernant les charges de biens, services et marchandises (BSM), il y a une stabilité relative avec 2,4 % d'augmentation. Ces charges ont été maintenues le plus possible à leur niveau. À noter qu'il y a aussi différents projets à mener quand même. Le fameux écart statistique a aussi été augmenté, ce qui est une charge négative, qui passe de 300'000 francs dans le budget 2025 à 500'000 dans le budget 2026. C'est l'estimation de ce qui ne sera pas dépensé dans les charges de BSM.

Il y a des points qui augmentent aussi de façon importante, notamment les amortissements du patrimoine administratif. Évidemment, tous les investissements auxquels le Conseil général a consenti ces dernières années doivent être amortis l'année suivant la fin des travaux. Et donc pour l'année prochaine, typiquement, la structure d'accueil à Couvet commence à être amortie. Cela correspond à une augmentation d'environ 230'000 francs entre les budgets 2025 et 2026.

Il est à relever une bonne nouvelle au niveau des charges financières, c'est-à-dire que les taux d'intérêt sont bas. La BNS maintient son taux directeur à 0 %, donc la Commune arrive à emprunter à des taux bien plus bas qu'il y a encore une année, ce qui est tout à fait intéressant, sachant qu'elle doit investir beaucoup et donc emprunter aussi beaucoup. Mais il le rappelle à peu près à chaque occasion, elle n'emprunte pas pour son fonctionnement, elle emprunte pour investir, ce qui est quand même un peu plus rassurant. Le jour où il faudra commencer à emprunter pour fonctionner, pour payer les salaires, cela posera de très grandes questions.

Au sujet des attributions aux fonds, donc tout ce qui a trait aux domaines autofinancés, notamment ceux qui sont bénéficiaires tels que l'eau potable, l'épuration et les déchets ménagers, et deux chapitres déficitaires qui sont les déchets d'entreprise et le chauffage à distance, il explique que ces réserves permettent d'y attribuer de l'argent, d'en prélever, mais reste neutre financièrement pour l'impôt. À l'exception de la partie des déchets où il y a encore 20 % qui est financé par l'impôt, le reste étant financé par les pollueurs-payeurs.

Concernant les charges de transfert, il y a des augmentations en partie liées à la facture sociale. Évidemment, la conjoncture économique n'est pas des plus flamboyantes ces derniers mois, et cela a un impact sur cette facture. Le canton de Neuchâtel a aussi augmenté son budget dans ce domaine. La Commune enregistre donc aussi une augmentation. Dans ce chapitre, il y a aussi une augmentation au niveau des ambulances. Davantage de charges de transfert, mais également plus de revenus de transfert. La Commune joue un petit peu la banque par rapport à l'entreprise Ambulances des vallées Neuchâteloises (AVN). Il est à constater tout de même une augmentation du coût par habitant du dispositif préhospitalier neuchâtelois, de dix francs par habitant entre 2023 et 2024. Cette hausse est due à une indexation de toutes les charges qui a été décidée par les communes qui abritent un service d'ambulances.

Au niveau des revenus fiscaux, il y a une baisse importante à relever, tous revenus confondus, avec -5,9 % par rapport à 2025. En regard de 2024, c'est -13,3 %, soit 4'604'191 francs de revenus fiscaux en moins, sachant que 2024 était une année exceptionnelle. Même si on s'attendait un petit peu à ce résultat avec la conjoncture, cela reste des chiffres très importants et donc une partie est compensée par ce prélèvement qui aussi, M. Simon-Vermot le souligne, sera fait effectivement seulement en 2027, quand les comptes 2026 seront bouclés. Donc, il est possible qu'au final, rien ne soit prélevé du tout à la réserve de politique budgétaire. Depuis 2008, seuls 2,2 millions ont été pris dans cette réserve en 2018. Les autres années, elle n'a jamais été diminuée. Donc, elle est actuellement toujours dotée de 13 millions de francs.

Il passe ensuite au fameux écrêtage, la « lex Boudry » qui avait été votée par le Grand Conseil en 2024 et prorogé en 2025. Il explique qu'elle disparaît au profit d'une nouvelle distribution via la péréquation intercommunale. Et donc notre Commune touchera dorénavant davantage de revenus via la péréquation, correspondant à un montant d'à peu près 700'000 francs. Il y a une participation des communes qui ont de très hauts revenus dans le pot commun de la péréquation intercommunale.

Il évoque les taxes et redevances avec des montants importants liés à, soit de la construction avec les taxes d'équipement en hausse, soit des raccordements au chauffage à distance, soit des ventes de chaleur aux nombreux clients des CAD de Couvet et des Bayards. Comme évoqué plus haut, des revenus financiers sont prévus liés à la vente de terrains avec une plus-value de 1,3 million au budget 2026. Le Conseil communal espère que tous ces terrains seront vendus et que surtout, pour la partie industrielle, qu'une entreprise s'installe et génère de la création d'emplois.

Au niveau du mécanisme de maîtrise des finances, le montant maximal des investissements passera à 3,1 millions de francs en 2026 en comparaison des 3,9 millions en 2025. C'est-à-dire que toute dépense au-delà de 3,1 millions, devra être acceptée par le Législatif à la majorité qualifiée, sauf pour les domaines autofinancés tels que le chauffage à distance, le domaine de l'eau ou les déchets. Vu la liste des investissements, le recours à cette majorité qualifiée va être atteint rapidement.

Il relève encore l'assise solide de la Commune. Outre, les 13 millions de francs de la réserve politique budgétaire, il y a aussi 56 millions de fortune communale. Elle dispose donc encore de fonds propres assez importants, et le Conseil communal espère que cela permette de faire le dos rond ces prochaines années avec une conjoncture un peu difficile. Il espère surtout que l'économie retrouve des couleurs. Peut-être en 2026, dans la deuxième partie ou en 2027 pour permettre de souffler un peu plus tranquillement.

Quant au plan financier des tâches (PFT), ce dernier permet de voir à un horizon de quatre ans ce qui pourrait arriver. C'est un outil obligatoire selon la loi cantonale, mais qu'il faut prendre avec de très grosses pincettes parce que la visibilité clairement établie ne s'étend qu'à quelques mois. Autant dire que le PFT est une sacrée boule de cristal. Et pour les fanatiques du fantastique, c'est un peu le Palantir du Seigneur des Anneaux ! Mais malheureusement, on n'a pas accès à cela. Le Conseil communal répondra évidemment à toutes les questions liées au budget 2026, et prie le Conseil général de l'accepter tel qu'il est proposé.

Le président demande à la Commission de gestion et des finances (CGF) si elle souhaite s'exprimer.

M^{me} Fabienne ROBERT-NICOUD (PS) fait l'intervention suivante : *« La Commission de gestion et des finances a examiné le budget 2026 ainsi que le rapport du Conseil communal lors de deux séances tenues les 27 octobre et 24 novembre dernier. La Commission souhaite tout d'abord remercier le Conseil communal ainsi que l'ensemble de ses services pour le travail conséquent fourni dans l'élaboration et du budget et du rapport.*

Ce dernier se distingue par son caractère complet et didactique, ce qui a grandement facilité les travaux de la Commission. Le budget qui vous est présenté ce soir est déficitaire, comme tous ceux présentés depuis 2009. Il faut toutefois relever que même si les budgets sont toujours déficitaires, les comptes, quant à eux, sont toujours meilleurs et ont régulièrement été bénéficiaires, comme c'est le cas depuis 2022.

Au cours de ces travaux, la Commission a posé de nombreuses questions auxquelles elle a obtenu des réponses jugées satisfaisantes. Deux dicastères ont fait l'objet d'une attention particulière. En premier lieu, le dicastère du personnel, de la jeunesse et de l'enseignement, dont l'impact sur le budget en termes de charges de personnel est conséquent. Conscient de la surcharge de travail actuelle du Conseil communal en l'absence de l'un de ses membres, la CGF tient à remercier les deux suppléants pour la qualité, la clarté et l'exhaustivité des réponses apportées. En second lieu, le dicastère des infrastructures qui impacte le budget principalement au niveau des biens, services et marchandises. À ce titre, une attention particulière a été apportée aux crédits-cadres des routes.

Le Conseil communal a qualifié cet exercice de budget en trompe-l'œil. La CGF n'a pas manqué ce point non plus. Unaniment, il a été considéré que ce budget n'est pas réjouissant à la lecture. Néanmoins, la

CGF reconnaît aussi la marge de manœuvre limitée dont dispose la Commune sur les grandes lignes qui pèsent sur ce budget. En ce sens, bien que débattu au sein de la Commission, le prélèvement prévu à la réserve de politique budgétaire apparaît pertinent. Celui-ci permet de garantir la stabilité des prestations de la Commune, et ce, même dans un contexte de baisse de recettes fiscales. Une partie de la Commission a toutefois exprimé le souhait que des efforts supplémentaires soient entrepris afin de maîtriser les charges et de tendre vers un meilleur équilibre budgétaire.

Finalement, la Commission a accepté le budget présenté par le Conseil communal par 4 POUR et 5 abstentions. Dans le but de contenir l'augmentation des EPT et de viser une stabilité du service de l'accueil de l'enfance en particulier, un amendement a été déposé par une majorité de 5 contre 4 au nom de la CGF. La Commission recommande donc au Conseil général d'accepter l'amendement tel qu'il a été proposé et tel que vous le trouverez dans le document déjà joint. Au terme de ces travaux, la Commission recommande par 6 voix POUR et 3 abstentions d'accepter le budget amendé. »

Le président cède la parole aux différents groupes.

M. Nicolas BERANECK (PS) prend la parole : *« Permettez-moi tout d'abord, au nom du groupe socialiste, d'adresser nos remerciements au Conseil communal ainsi qu'à l'ensemble de l'administration pour le travail considérable que représente la préparation de ce budget. Notre groupe a pris connaissance de celui-ci avec grand intérêt et attention.*

Bien que négatif d'environ 700'000 francs, ce budget 2026 est un bon budget. Il permet de préserver les prestations communales malgré une conjoncture particulièrement compliquée, tant au niveau fédéral que cantonal.

Nous saluons la position du Conseil communal, qui va dans le bon sens. Investir et développer des infrastructures et des services utiles pour notre population, en veillant aux équilibres comptables. Ce budget respecte les orientations qui guident le PS Val-de-Travers depuis maintenant plusieurs années, lors des processus budgétaires. Premièrement, pas de précarisation, que ce soit pour nos collaborateurs et collaboratrices ou pour les habitantes et les habitants du Val-de-Travers. Deuxièmement, la domiciliation. Notre objectif reste l'augmentation de la population de notre vallée et troisièmement, l'écologie.

Les investissements doivent s'inscrire dans une logique durable : chauffage à distance, isolation des bâtiments, économie d'énergie en général, etc. Rappelons encore qu'un budget est une prévision et cette prévision souffre, comme toujours, d'une asymétrie informationnelle entre les charges et les recettes. Les charges sont largement prévisibles ; salaires, amortissements, etc. Les recettes, elles, dépendent d'une conjoncture économique que nous ne maîtrisons pas. Les chiffres le démontrent. En moyenne, depuis 2016, les comptes affichent un résultat de 2,4 millions de francs plus positif que le budget. Lors du processus d'analyse du budget, notre groupe a déjà posé de nombreuses questions qui ont reçu des réponses satisfaisantes. C'est pourquoi nous n'avons plus beaucoup de questions ce soir.

Toutefois, nous mettrons l'accent sur trois éléments importants. Premièrement, l'accueil pré et parascolaire. En septembre dernier, lors de notre prise de position sur le développement des crèches, nous avons appelé à débloquer les moyens nécessaires pour utiliser pleinement les infrastructures que nous avons bâties, en tenant compte des besoins de la population. Nous ne disposons pas, à l'heure actuelle, d'informations précises pour évaluer s'il est nécessaire de créer des places supplémentaires, mais il nous semble important de réaffirmer ici que le PS considère comme nécessaire et prioritaire le développement de l'accueil pré et parascolaire dans notre commune. Aussi, le Conseil communal peut-il nous confirmer ce soir qu'avec les postes déjà débloqués cette année, si nous avons pu résorber

significativement la liste d'attente et que dès lors, il n'est pas nécessaire d'envisager la création de nouveaux postes pour l'année 2026, hormis ceux proposés au budget ?

C'est également à ce titre que nous sommes clairement opposés à l'amendement de la Commission de gestion et des finances, qui supprime la création de poste de 0,8 EPT de responsable de site pour une structure d'accueil. D'une part, nous estimons qu'il est préférable de prévoir ces dépenses au budget plutôt que de devoir les valider en cours d'année. Le budget est un outil de planification par excellence. L'utiliser comme tel, c'est faire preuve de rigueur et de transparence. D'autre part, doter nos structures d'accueil de responsables de site est essentiel à leur bon fonctionnement. Ces postes permettent de décharger le personnel éducatif des tâches administratives et organisationnelles. C'est aussi une question de conditions de travail et in fine, de qualité d'accueil.

Deuxièmement, les routes. Nous constatons que le poste budgétaire routes prévoit une augmentation de 100'000 francs. Si nous avons bien reçu du Conseil communal la liste des travaux budgétés, nous manquons de visibilité sur l'état général de notre réseau routier et sur les besoins réels de réfection.

Il nous a été assuré qu'un crédit-cadre serait proposé en 2026, accompagné d'une liste exhaustive des travaux à réaliser sur un horizon de plusieurs années. Le groupe socialiste attend avec impatience ce crédit-cadre et son rapport pour pouvoir se prononcer de manière éclairée sur les rénovations à effectuer. Nous devons absolument disposer d'une vision d'ensemble et agir avec intelligence dans la priorisation des travaux afin d'affecter les moyens là où ils sont véritablement nécessaires.

Troisièmement, l'assainissement des bâtiments communaux qui relève du patrimoine financier ou du patrimoine administratif. Ces investissements sont extrêmement conséquents et nous nous étonnons de ne voir figurer que peu d'éléments en ce sens dans le budget des investissements. Nous souhaitons que le Conseil communal nous rassure sur ce point :

- *A-t-il bien cet enjeu majeur en perspective ?*
- *Travaille-t-il activement à définir ce qui peut être entrepris et dans quel horizon temporel ?*
- *Par exemple, des analyses sont-elles prévues pour ces bâtiments afin d'établir un diagnostic précis et de planifier les assainissements nécessaires ?*

Ces interrogations s'inscrivent dans une perspective constructive. Nous souhaitons que notre Commune puisse planifier sereinement les investissements nécessaires pour les années à venir. En conclusion, vous l'aurez compris, le groupe socialiste est satisfait de ce budget et l'acceptera à l'unanimité. Nous sommes par ailleurs absolument convaincus que, comme chaque année, l'ensemble des salariées et salariés de la Commune, ainsi que le Conseil communal, auront à cœur de veiller au bon usage des ressources de la collectivité et que les comptes 2026 refléteront cet engagement. »

M. Florian DREYER (PLR) fait l'intervention suivante : *« Le 8 décembre dernier, le groupe PLR s'est réuni pour traiter le dossier qui nous occupe en ce point de notre ordre du jour, à savoir le budget 2026.*

De prime abord, le constat est le même que pour les années précédentes. Du rouge, du rouge et encore du rouge !

Comme dit dans le rapport du Conseil communal, ce budget est le quatrième meilleur depuis la création de notre Commune. C'est une lecture de la chose qui pourra en contenter certains. Pour notre groupe, ce budget est plutôt le quatrième ou moins pire depuis la création de Val-de-Travers, et ce en grande partie grâce à un prélèvement de 1,8 million de francs dans la réserve de politique budgétaire. Ce qui est pour nous un trompe-l'œil, rendu possible uniquement par les prévisions de baisse fiscale importante que va connaître notre Commune.

Un élément, en revanche, suscite davantage de satisfaction au sein de notre groupe, c'est l'amélioration du résultat grâce à la vente de terrains à bâtir et industriels. Cette rentrée financière est particulièrement

bienvenue, car elle permet enfin de récolter les fruits des investissements consentis par notre collectivité ces dernières années, notamment à travers l'acquisition et l'équipement de parcelles destinées à être valorisées. Qui dit construction devrait en théorie rimer avec nouveaux habitants et donc nouveaux contribuables. De même, le développement industriel devrait se traduire par la création d'emplois et de recettes fiscales supplémentaires.

Dans les points à souligner qui n'ont pas suscité de grand débat cette année dans notre groupe, je vais bien sûr parler de l'octroi de l'échelon au personnel communal. Évidemment, on ne peut pas nier que la masse salariale de notre collectivité ne cesse d'augmenter de manière exponentielle. Mais il nous faut tout de même relativiser et nous dire que la grande majorité de ces augmentations proviennent des dernières créations de postes pour les structures de l'accueil de l'enfance. Ces augmentations ont été validées par la CGF et soutenues par la majorité des groupes lors du traitement du récent rapport d'information relatif à l'avenir de nos structures préscolaire et parascolaire.

Fidèle aux engagements pris, notre groupe restera droit dans ses bottes. Lors de la séance des comptes en juin dernier, nous avons clairement indiqué que nous ne remettons pas en question l'octroi de l'échelon pour 2026. Nous ne le combattons donc pas aujourd'hui. Je profite d'avoir la parole pour remercier le personnel communal pour le travail effectué au fil des ans.

En revanche, en septembre dernier, lors du traitement du rapport concernant l'accueil de l'enfance, notre groupe avait annoncé la couleur en voulant stabiliser le nombre d'EPT pour les crèches. C'est pourquoi nous soutiendrons l'amendement de la CGF qui vise à supprimer la création d'un poste de responsable de site. En effet, des analyses sont en cours sur le fonctionnement de l'accueil pré et parascolaire. Notre groupe préfère donc attendre les conclusions de cette étude pour pouvoir statuer pleinement sur ce point.

Notre groupe s'est également penché sur le tableau des investissements en cours et a notamment été interpellé par deux ou trois dossiers. Le dossier numéro 100.51.094, à savoir « Fleurier Temps des Nobels », nous a intéressés, notamment par le fait que personne n'avait souvenir de ce crédit. Après de petites recherches, il s'avère que ce dossier a été validé en septembre-octobre 2008. Cette situation nous a interrogés sur la durée de validité des crédits d'investissement. Notre règlement communal ne mérite-t-il pas un petit toilettage à ce sujet ? Il serait peut-être bien de songer à ce que les crédits votés soient valables pour cinq ans, voire potentiellement prolongeable par le Conseil général. Car sur ce point précis, il reste quand même 61'744 francs de disponibles. Concernant le CAD des Bayards, nous sommes également surpris de voir le solde de plus de 4 millions de francs, avec un échelonnement de dépenses de 300'000 francs par année lors des trois prochaines années, alors que ce projet semble à bout touchant. Le Conseil communal est-il en mesure de nous renseigner à ce sujet ?

En conclusion, bien que peu emballé par ce budget malgré tout déficitaire, notre groupe soutiendra majoritairement le budget, si l'amendement de la CGF est accepté. En cas de refus de l'amendement, notre groupe sera bien plus divisé quant au soutien apporté au budget. »

M. Loïc FREY (UDC) prend la parole à son tour : « Le groupe UDC vous remercie pour la présentation détaillée du budget 2026 et remercie toutes les personnes qui ont œuvré à son élaboration. Après analyse, nous souhaitons exprimer plusieurs préoccupations majeures, ainsi que des attentes claires pour la gestion financière de notre Commune.

Le budget 2026 prévoit un déficit de 698'700 francs. Présenté comme le quatrième meilleur budget depuis 2009. Mais ce chiffre est trompe-l'œil. Sans les mesures exceptionnelles suivantes, qui ne sont pas des recettes ordinaires : prélèvement de 1,8 million à la réserve de politique budgétaire et vente de terrains pour 1,3 million, le déficit réel atteindrait près de 3,8 millions de francs. À cela s'ajoute un autre élément qui contribue artificiellement à réduire le déficit : les charges financières sont estimées à un peu plus de 1,3 million de francs en baisse par rapport à 2025, grâce à un tassement des taux d'intérêt. Si cette baisse est bienvenue, l'UDC tient à rappeler qu'elle n'est pas le résultat d'une meilleure gestion,

qu'elle dépend entièrement de facteurs externes et qu'elle ne doit pas masquer la réalité d'un déficit structurel toujours préoccupant. Autrement dit, sans les ventes, sans les prélèvements exceptionnels et sans la baisse temporaire des taux d'intérêt, notre Commune serait dans une situation nettement plus difficile. Un budget sain ne peut pas reposer sur des éléments aussi volatils.

L'UDC est consciente du contexte économique difficile, mais la chute totale des recettes fiscales de - 4,6 millions entre les comptes 2024 et le budget 2026 doit être prise très au sérieux. Elle reflète un tissu économique sous pression, un chômage en hausse et une perte d'attractivité structurelle.

Le Val-de-Travers ne doit pas être simplement spectateur du ralentissement. Il doit anticiper, réagir, attirer, faciliter. Nous ne voyons dans ce budget aucune mesure forte de soutien économique ou de simplification administrative pour dynamiser les entreprises locales.

Nous relevons aussi une croissance du personnel communal excessive, les effectifs passeraient de 280,79 EPT à 285,03 EPT en 2026, alors même que nos finances se fragilisent. Le groupe UDC demande une meilleure réflexion sur les priorités réelles en matière d'engagement, car la masse salariale atteint désormais près de 35,5 millions de francs, en hausse de plus d'un million par rapport à 2025. Pour notre groupe, ce rythme n'est pas soutenable.

Le plafond d'investissement à charge de l'impôt passe de 3,94 à 3,15 millions – strictement insuffisant pour couvrir les projets prévus. Des dérogations au frein de l'endettement risquent d'être nécessaires. Le groupe UDC estime que les investissements doivent être strictement sélectionnés par besoin et essentiels pour la population, et toute dérogation doit être justifiée publiquement et clairement. Nous rappelons que la réserve ne doit pas servir à contourner les règles de bonne gestion.

La réforme cantonale améliore la péréquation de près de 692'400 francs, qui est la bienvenue. Mais cette amélioration dépend de mécanismes externes et non de nos performances internes. Notre budget ne peut pas compter sur des facteurs aussi incertains pour rester équilibré.

En conclusion, le groupe UDC reconnaît les efforts menés pour contenir certaines dépenses. Mais ce budget reste fragile, porté par des éléments exceptionnels et des circonstances externes favorables qui ne dureront peut-être pas. C'est pourquoi nous demandons au Conseil communal :

- *une vraie stratégie de maîtrise du personnel,*
- *une politique active pour attirer entreprises et familles,*
- *un engagement ferme à préserver le frein à l'endettement et*
- *une transparence complète sur les investissements majeurs.*

Dans ces conditions, le groupe UDC refusera le budget qui nous paraît incompatible avec la responsabilité financière que nous devons aux citoyens.

Concernant l'amendement de la Commission, nous l'accepterons. Pour nous, il est raisonnable d'attendre l'aboutissement des réflexions actuelles. »

M. Philippe VAUCHER (POP) s'exprime de la manière suivante : « *Le groupe POP remercie le Conseil communal et le personnel communal pour l'élaboration de ce budget et de ses annexes qui permettent aux miliciens que sont les conseillers généraux d'en comprendre vraiment le sens. De fait, nous n'avons pas déposé de question puisque les quelques interrogations que nous avons ont pu être éclaircies lors de la préparation de groupe ou à la CGF.*

Le prélèvement prévu dans la réserve conjoncturelle est une bonne chose puisqu'il relève le plafond des investissements. Rappelons qu'un seul prélèvement à cette réserve a été effectué depuis la création de la commune de Val-de-Travers alors que plusieurs budgets prévoyaient d'y avoir recours. Espérons que la conjoncture sera plus favorable que prévu et permettra de clore les comptes 2026 dans les chiffres noirs. Dans ce cas, ce prélèvement ne sera alors pas nécessaire.

Nous saluons au passage la sage décision prise à l'époque par le Conseil général de créer cette réserve en période de vaches grasses, tant il est vrai qu'inévitablement, la conjoncture devait connaître un jour ou l'autre une période de vaches maigres. Une réserve est faite pour être utilisée en cas de coup dur. La situation actuelle est compliquée, c'est donc le bon moment d'y faire appel.

Enfin, nous voulons encore une fois rappeler qu'un budget n'est qu'une autorisation de dépenser. Si nous n'avons que peu d'impact sur les fluctuations des rentrées, nous en avons sur les dépenses. Nous faisons confiance aux membres du Conseil communal, aux employé·e·s de tous les services pour qu'ils dépensent avec bon sens les crédits octroyés ce soir à travers ce budget.

Le POP refusera l'amendement déposé par la CGF qui demande que le poste à 80 % de responsable de site des structures d'accueil soit retiré du budget 2026. En effet, l'éventuelle création de ce poste a pour but de permettre d'optimiser l'ouverture des blocs et donc, de mieux utiliser les ressources de la crèche et d'éviter les places vides qui coûtent chère à la Commune, avec des économies à la clé. De plus, pour une question de transparence démocratique et de respect du règlement communal, nous préférons que ce poste soit budgété maintenant plutôt qu'il revienne par la bande et accepté en CGF, sans l'aval du Conseil général. Pourtant, l'acceptation éventuelle de cet amendement ne remettra pas en cause l'acceptation du budget dans son ensemble par le POP. »

M. Thierry RAY (AGORA) fait l'intervention suivante : *« En préambule, le groupe Agora remercie le Conseil communal et l'ensemble des collaborateurs de la Commune pour leur engagement et la qualité du travail fourni au service de notre population. Nous souhaitons à toutes et tous un Joyeux Noël et une année 2026 heureuse et remplie de satisfactions. Nous remercions également l'ensemble des conseillers généraux et les membres des commissions au Conseil général pour leur dévouement bénévole. On oublie trop souvent qu'il s'agit d'un engagement gratuit.*

Au-delà des idéologies, chacun œuvre selon sa conception de l'intérêt général. Parions que la deuxième partie de cette législature restera dans cet état d'esprit et avec comme leitmotiv le respect.

Le vote d'un budget est toujours un acte politique majeur. Un budget, ce n'est pas seulement des chiffres, mais ce sont avant tout des choix.

Le budget 2026 qui nous est soumis ce soir est qualifié de quatrième meilleur budget depuis la création de la Commune unique, il est en réalité l'un des plus ambigus par son artificialité. Pour pallier l'envol du déficit, nous sommes contraints d'aller puiser pour la deuxième fois de l'histoire dans la réserve budgétaire. Nous observons que dès qu'un léger ralentissement économique pointe le bout de son nez à Val-de-Travers, Val-de-Travers bascule en zone rouge. En tout cas en ce qui concerne les budgets. Nous sommes un peu comme un coureur à pied en permanence en anaérobie et qui risque de caler avant la fin de son marathon. Selon nous, il ne s'agit pas d'un problème de recettes, mais bel et bien d'un problème de dépenses.

L'augmentation des charges de personnel de plus d'un million entre le budget 2025 et le budget 2026 nous interpelle. Le nombre de collaborateurs ne cesse d'augmenter au fil des années, alors que le nombre d'habitants reste stable, bien qu'en faible progression cette année, selon nos sources, confirmant une lente remontée permettant de retrouver des effectifs d'il y a sept ou huit ans. 17 ans après la création de la Commune unique, nous nous retrouvons avec 20 millions de charges en plus et 50 EPT supplémentaires. Ceci n'est pas une critique, mais une observation factuelle.

Certes, Agora a soutenu le développement des crèches, induisant une forte augmentation du personnel dans ce secteur et ne le regrette pas. En revanche, nous serons à l'avenir très vigilants par rapport à toute velléité de création de nouveaux postes et à l'engagement de nouveaux collaborateurs, y compris dans le secteur des crèches. À ce titre, nous soutiendrons l'amendement déposé ce soir par la CGF.

Le principe de la distribution automatique de l'échelon pour les collaborateurs ne devrait, selon nous, plus exister et faire place à des outils de management plus modernes, récompensant le mérite et la motivation. Loin de nous l'idée ce soir de rouvrir le psychodrame de l'année dernière. Les projections financières pour les deux ou trois prochaines années sont préoccupantes, avec de potentiels déficits annoncés de plusieurs millions. Le contexte géopolitique international tendu que nous vivons depuis quelques années n'est malheureusement pas près de se calmer, bien au contraire.

Dès lors, il sera compliqué d'augmenter les recettes. Nous ne voyons pas comment les augmenter de manière significative : 800 habitants de plus ? On peut toujours rêver ! Un ou deux multimilliardaires qui s'installent ? On peut toujours rêver. Augmenter les impôts ? Impensable. Nous sommes déjà l'une des communes les moins attractives de ce point de vue. Un véritable frein à l'établissement de nouvelles familles avec un bon pouvoir d'achat. Tant qu'Agora vivra, Agora s'y opposera ! Une commune qui espère prospérer grâce à l'impôt est comme une personne debout dans un seau qui essaie de se soulever par la poignée.

Les éventuelles redevances éoliennes en 2028 (page 21 du rapport) correspondraient à 0,4 % des recettes du budget 2026. Soit un montant ridiculement bas, eu égard à l'impact causé à nos paysages, à la biodiversité et aux nuisances multiples qui seront imposés aux habitants. On se demande d'ailleurs qui a pu négocier à l'époque de telles conditions dans la fameuse convention discrète. Marions notre commune aux riches promoteurs de ses hélices ! Non, Mesdames et Messieurs, le parc éolien de la Montagne de Buttes ne sauvera ni les finances de la commune ni la planète !

D'ailleurs, chers collègues, les recettes miraculeuses n'existent pas et nous ne devons pas tout miser sur le hasard des rentrées fiscales. Nous n'aurons pas d'autre choix que de travailler sur les charges dans le but de les limiter et de les maîtriser. Cette demande exige du courage en prenant des décisions pas toujours populaires et pas toujours électorales non plus. Serions-nous capables de les faire ? L'avenir proche nous le dira. Si nous ne trouvons pas ce courage, nous ne pourrons plus évoluer sur une ligne de crête comme ces dernières années, mais nous évoluerons sur une arête relativement dangereuse.

Certes, nous avons une fortune et nous avons une réserve budgétaire qui pourrait diminuer très vite, mais nous avons aussi une dette. L'endettement par habitant est supérieur à la moyenne cantonale – on ne le dit jamais – et risque de peser lourd pour les personnes qui nous succéderont dans les exécutifs et législatifs futurs. Les dettes ne sont jamais gratuites.

Les réflexions pour limiter les charges doivent débiter sans tarder, comme nous l'avons déjà évoqué l'année dernière. Un exemple pourrait être des expertises par dicastère menées par des professionnels externes et neutres. Ces dernières pourraient être bénéfiques si elles sont menées de manière intelligente, constructive et sans aucun lien quelconque avec une tronçonneuse. Nous demandons au Conseil communal d'y réfléchir et d'entreprendre des actions concrètes sans tarder, pour assurer des budgets futurs, équilibrés, sans artifice, et permettre à notre Commune de continuer son développement de manière sereine.

Si tel n'était pas le cas pour le futur budget 2027 et 2028, nous nous verrions dans l'obligation d'utiliser certains outils à disposition du Législatif pour y arriver. Ce que nous renonçons à faire ce soir. En conclusion, pour revenir au budget 2026, nous laissons aux membres du groupe, selon leur intime conviction, de l'accepter, de le refuser ou de s'abstenir. »

La parole n'étant plus demandée par les groupes, le président la laisse au Conseil communal.

M. SIMON-VERMOT (cc) remercie les groupes pour l'analyse de ce budget et pour les commentaires émis. Le Conseil communal ne va pas forcément répondre aux commentaires et aux avis de chaque groupe, mais va tenter de répondre aux quelques questions, soit clairement exprimées, soit sous-jacentes. À la

question du Parti socialiste au sujet du service de l'accueil de l'enfance, des places d'accueil et des listes d'attente, il informe que non, effectivement, la liste d'attente ne sera pas résorbée avec les postes qui ont été créés cette année et qui seront consolidés l'année prochaine. Des enfants resteront sur liste d'attente. C'est le propre de toutes les communes du canton de Neuchâtel et même d'ailleurs, il imagine. La CGF a accepté un certain nombre de créations de postes ces dernières années. Comme présenté sur le graphique, le nombre de postes est passé de 22,48 EPT en 2016 à 58,1 EPT au service de l'accueil de l'enfance, ce qui explique une très forte augmentation des charges de personnel ces dernières années. C'est une vraie volonté politique. La plupart des groupes ont toujours soutenu l'accueil des enfants.

Mais cette année en tout cas, le Conseil communal souhaite consolider ce qui a été réalisé ces dernières années, permettre d'optimiser aussi, d'accueillir le plus d'enfants possible selon les données à disposition aujourd'hui, mais sans augmenter de façon importante les postes. Au contraire, l'idée est vraiment d'appriivoiser ces nouvelles structures, d'appriivoiser la révision de la loi sur l'accueil de l'enfance (LAE3) et déterminer quelles sont les dynamiques qui ont été créées aussi avec cette loi entrée en vigueur au 1^{er} août 2025, notamment avec des augmentations de tarifs pour les parents aussi. Certains parents ont dû revoir la fréquentation de leurs enfants, car il y a un véritable impact, au niveau mensuel, sur les finances des représentants légaux. Donc la réponse est claire pour l'instant, avec ce qui est créé dans ce budget, il n'est pas répondu à tous les besoins pour le préscolaire et le parascolaire.

Concernant l'entretien des routes, M. Simon-Vermot laisse son collègue, M. Klauser, répondre.

M. Yann KLAUSER (cc) comprend que l'état général des routes préoccupe, bien entendu. Un montant de 300'000 francs pour l'année à venir est prévu au budget et servira notamment à réaliser huit interventions, comprenant différentes réfections par exemple par du gravillonnage ou un fraisage, et une repose d'enrobé. Il s'agit là de l'« entretien courant » ou des mesures plus ou moins urgentes sur notre réseau. Cela fait maintenant quelques mois qu'un crédit-cadre est en préparation. Il rappelle que l'entreprise Nibux réalise une analyse générale de l'état routier de toute la commune. Plusieurs de nos employés font des relevés directement sur place. Ils analysent les 300 kilomètres du réseau communal. De cette analyse va sortir un listing avec des propositions à affiner. Un crédit-cadre sera soumis d'ici l'automne 2026.

Concernant les bâtiments, il explique qu'il y a, là aussi, un budget annuel pour l'entretien « léger » de notre parc de bâtiments qui comporte 120 unités. Ces derniers mois, le dicastère travaille sur l'étude de l'assainissement, surtout au niveau des chauffages. Quatre collèges devront être assainis dans un délai plus ou moins long. L'idée est donc aussi de préparer un crédit-cadre qui sera soumis au mois de mars, voire éventuellement au mois de mai. Par rapport à l'assainissement des chaufferies, l'entretien global du bâtiment a aussi été analysé. Des mesures devront être prises, comme isoler les combles ou changer les vitrages afin que ces assainissements soient le plus efficaces possible. En parallèle de ces quatre collèges, il y a un réseau de chauffage à distance en développement à Fleurier. L'objectif est de raccorder neuf bâtiments communaux à terme et aussi de penser à leur enveloppe énergétique. L'objectif n'est pas d'isoler complètement tous les bâtiments et d'entreprendre des travaux d'Hercule sans réfléchir. Chaque bâtiment est examiné pour déterminer quelles mesures doivent être réalisées pour les assainir le mieux possible. Voilà donc les projections pour l'année 2026 et la suite.

M. SIMON-VERMOT (cc) répond ensuite aux remarques du PLR. Ce groupe a fait une bonne analyse des investissements. Notamment au sujet de vieux crédits encore ouverts. Il informe que formellement, la loi cantonale demanderait qu'après cinq ans, ces crédits soient fermés. Mais, en général, une partie des montants ont effectivement souvent été gardés sous le coude. Attention, ces montants ne sont pas placés sur un compte en banque, il s'agit juste d'une ligne comptable pour des réparations ultérieures. Il relève le cas de la traversée de Travers, où il y a encore des travaux quelques années après. Il est donc possible

de puiser dans ces crédits ainsi. Il conçoit qu'une analyse plus poussée pourrait déterminer si ces vieux investissements doivent être fermés. Il laisse la parole à son collègue pour les autres crédits mentionnés.

M. Éric SIVIGNON (cc) apporte les réponses aux deux questions soulevées concernant le chauffage à distance. À propos du CAD des Bayards, notamment l'interrogation sur le solde de plus de 4 millions inscrit pour ce projet d'extension : dans le rapport, c'était un montant de plus de 5 millions qui était prévu avec 46 raccordements pour ce réseau. À ce jour, 28 raccordements ont été réalisés. Il y a donc un delta de 18 raccordements non réalisés, qui explique une importante baisse des coûts sur cette extension. Il y a aussi une réserve prévue pour l'augmentation de la puissance de la chaudière, augmentation qui n'a pas été pleinement nécessaire à ce jour encore. En effet, le nombre de raccordements n'a pas déclenché ce renforcement. Ce qui mène à la deuxième question du PLR. Pourquoi est-ce qu'il y a 300'000 francs prévus sur les trois prochaines années ? C'est en lien avec ces éventuels raccordements supplémentaires. S'ils sont réalisés, le renforcement de la puissance de la chaudière par différents mécanismes devra potentiellement être entrepris. Cet élément est prévu dans le contrat passé avec le fournisseur de chaleur, qui prévoit donc des modifications sur la chaudière en fonction de la puissance et de la quantité de chaleur à livrer.

M. SIMON-VERMOT (cc) poursuit concernant les augmentations des charges de personnel lié notamment à l'augmentation du nombre d'EPT. Comme relevé précédemment, c'est principalement le service de l'accueil de l'enfance, avec cette politique d'ouverture de places d'accueil ici à Val-de-Travers.

Pour rendre notre Commune encore plus attractive au niveau des investissements, il rappelle que tous les investissements qui dépassent 50'000 francs sont soumis pour approbation au Législatif et à la CGF. Au niveau de la clarté, la transparence et la publicité, tout le monde est au courant des votes. Les tableaux d'investissements sont également présentés. Rien n'est caché. Des fois, des investissements ne sont pas indiqués dans les budgets, car ils sont faits par opportunité. Il donne l'exemple d'une route que le canton souhaiterait rapidement remettre en état et que la Commune en profite pour réaliser des travaux. C'était le cas en 2018 avec la traversée de Travers où très vite, il a fallu présenter au Conseil général un crédit pour cette réfection, l'aménagement des bordures, etc. Projet qui n'était pas prévu quelques mois avant. Il a donc fallu réagir très rapidement. Mais il pense que les habitants de Travers ou les gens qui traversent ce village sont certainement très heureux de la situation actuelle. Et ceux qui se souviennent de la situation à l'époque dans ce village ne peuvent qu'être réjouis, il espère, de ce qui a été réalisé.

Concernant les charges financières, la baisse a été notée, le Conseil communal ne s'en réjouit pas pour autant. Effectivement, il sait que c'est dépendant des marchés financiers, des décisions de la BNS, mais pour une fois qu'il y a une baisse à ce niveau, après une hausse durant les deux dernières années, il est tout de même content. Pour l'instant, la situation n'est pas encore dans la marge des taux négatifs. Il est toujours possible de l'espérer. Des emprunts à taux négatif ont été réalisés il y a quelques années. C'est toujours intéressant de recevoir de l'argent lors d'emprunt. Mais il n'est pas toujours possible de compter dessus. Le Conseil communal est aussi conscient, comme le groupe Agora, que la Commune est limitée à ce niveau. Il le remercie pour ses analyses, et a pris note des différents éléments. Il peut se permettre de dire que le résultat est peut-être artificiel, mais il n'est pas fait avec des artifices. Ce sont des outils qui existent. La vente de terrain est réelle. Le notaire prépare les actes pour une partie, comme évoqué précédemment. Quant au prélèvement à la réserve politique budgétaire, elle existe aussi. Les conditions de son prélèvement sont stipulées dans le règlement communal des finances, soit une baisse importante des revenus fiscaux, ce qui est le cas, soit une hausse extraordinaire des charges qui ne seraient pas planifiées par le Conseil général. La situation actuelle correspond vraiment à la première condition. Raison pour laquelle elle est proposée. Quand les outils sont là, il faut aussi les utiliser.

Il tient à souligner qu'à aucun moment dans le rapport, il n'a été mentionné d'augmenter les impôts. Il n'en a jamais été parlé ici, dans cette salle ces dernières années, et il espère que cela ne sera pas le cas ces prochaines années également. Là, il parle personnellement. Sinon, le Conseil communal prend note aussi de cette proposition d'analyse par dicastères. Il conçoit que cela a été soulevé déjà à d'autres occasions, à voir si c'est l'occasion de faire effectivement par étape. Cela lui permet ensuite de rebondir sur l'amendement de la CGF que le Conseil communal combat aussi, principalement parce que, comme cela a été rappelé dans certains groupes, il est en train de réfléchir maintenant à une analyse lancée au niveau des services d'accueil de l'enfance et de son administration, afin de déterminer s'il y a des lieux à améliorer et de donner des outils aux personnes responsables du service. Ce poste de responsable de site prévu à partir de janvier 2026, mais dont l'entrée en fonction serait plutôt en août 2026, peut faire partie de cette équation. Le Conseil communal souhaite conserver ce poste au budget. Si son utilité n'est finalement pas avérée, ce montant au budget ne sera pas employé. Cette manière est plus transparente que de devoir revenir ensuite devant la CGF avec la création d'un poste d'ici les premiers mois de l'année, s'il est constaté que le nombre d'EPT ne suffit pas. Il y a environ 400 enfants accueillis et plus de 100 collaborateurs pour 58 EPT gérés. Le service d'accueil de l'enfance a beaucoup augmenté ces dernières années. Mais comme souvent, l'administration n'a pas suivi. Le personnel essaie de tout faire pour que cela fonctionne, mais ce n'est pas toujours évident, avec beaucoup de changements aussi concernant le taux d'accueil, des parents qui placent leurs enfants et les enlèvent, etc. Il est tenté de rationaliser ce travail, mais sans les têtes et les mains derrière, c'est toujours très compliqué. C'est pour cette raison que le Conseil communal combat l'amendement de la CGF. Pensant avoir fait le tour, il invite les groupes à poser à nouveau leurs questions si ce n'est pas le cas.

M. SIVIGNON (cc) tient juste à compléter et répondre à un commentaire du groupe UDC qui déplorait le manque d'ambition et de vision économique du budget communal. Le projet du site Dubied a été présenté à votre autorité il y a exactement un mois et quatre jours. Ce projet a été refusé en bloc par le groupe UDC, alors que c'était le premier crédit présenté au niveau du développement économique de la région depuis bien longtemps. Et encore une fois, les membres de ce groupe étaient les bienvenus aux six séances de commission tenues pour développer ensemble une vision économique et développer ensemble les projets qu'il pourrait y avoir sur la commune.

La parole n'étant plus demandée et l'entrée en matière étant combattue, le président invite les questeurs à se lever pour passer à son vote. **L'entrée en matière est acceptée par 34 OUI contre 6 NON.**

Le président indique qu'il va procéder à l'examen du budget selon la notice de traitement que tous les membres du Conseil général ont reçu. Il donne donc lecture ligne par ligne de la classification fonctionnelle résumée du budget qui se trouve en page 28 du cahier.

01 Législatif et Exécutif	1'063'300
02 Services généraux	958'900
11 Sécurité publique	185'100
14 Questions juridiques	245'700
15 Service du feu	933'500
16 Défense	229'200
21 Scolarité obligatoire	14'387'600

22 Écoles spéciales	280'000
23 Formation professionnelle initiale	140'800
31 Héritage culturel	287'000
32 Culture, autres	298'200
34 Sports et loisirs	2'894'800
35 Églises et affaires religieuses	283'900
42 Soins ambulatoires	254'300
43 Prévention de la santé	400
49 Santé publique, non mentionné ailleurs	2'600
51 Maladie et accident	1'935'900
53 Vieillesse et survivants	67'500
54 Famille et jeunesse	2'831'400

Le président rappelle que nous sommes en présence d'un amendement de la CGF. Il donne la parole à cette dernière si elle souhaite le développer.

Amendement de la CGF

La CGF demande que le poste de responsable de site des structures d'accueil à 80 % soit retiré du budget 2026.

Dans le but de contenir l'augmentation des EPT et de viser une stabilité du service de l'accueil de l'enfance, il est nécessaire d'attendre l'aboutissement des réflexions actuelles, d'en discuter et de reprendre la question ultérieurement.

Le retrait du poste du budget 2026, représente une économie d'environ 91'800 francs.

M^{me} ROBERT-NICOUD (PS) fait l'intervention suivante : « Alors effectivement, comme dit dans ma première prise de parole, dans le but de limiter l'explosion des charges de personnel et de garder le temps de la réflexion avant de créer un nouveau poste, la CGF souhaite que le 0,8 EPT nouvellement prévu dans le budget 2026, ne soit pas créé cette année-ci. »

Le Conseil communal ni les groupes ne souhaitant s'exprimer davantage et constatant que l'entrée en matière n'est pas combattue, le président passe donc au vote de cet amendement. **Il est accepté par 23 OUI contre 17 NON.**

55 Chômage	410'900
56 Construction de logements sociaux	10'000
57 Aide sociale et domaine de l'asile	3'718'500
59 Domaine social, non mentionné ailleurs	20'000
61 Circulation routière	3'632'100
62 Transports publics	1'408'200
63 Transports, autres	326'500

PROCÈS-VERBAL 15.12.2025

71 Approvisionnement en eau	20'000
72 Traitements des eaux usées	0
73 Gestion des déchets	281'500
74 Aménagements	109'800
75 Protection des espèces et du paysage	25'800
76 Lutte contre la pollution de l'environnement	52'300
77 Protection de l'environnement, autres	67'700
79 Aménagement du territoire	547'300
81 Agriculture	27'300
82 Sylviculture	-118'900
84 Tourisme	98'500
85 Industrie, artisanat et commerce	86'800
87 Combustibles et énergie	-393'100
91 Impôts	-29'776'700
93 Péréquation financière et compensation	-4'976'800
96 Administration de la fortune et de la dette	-2'138'700
97 Redistributions liées à la taxe sur le CO2	-20'400
99 Postes non répartis	0

Avant de passer au vote du budget, M. DREYER (PLR) demande au président de mentionner la somme finale, compte tenu de l'amendement.

Le président informe que le déficit se monte à 606'900 francs. D'autres précisions n'étant pas demandées, il poursuit en ouvrant ensuite la discussion sur le plan financier, aux pages 21 à 23.

La parole n'étant pas demandée, il ouvre la discussion concernant les crédits à solliciter du budget des investissements (page 34).

Ces pages ne suscitant aucune intervention, le président passe à l'examen de détail de l'arrêté relatif à l'approbation du budget 2026 ainsi adapté :

LE CONSEIL GÉNÉRAL DE LA COMMUNE DE VAL-DE-TRAVERS

vu la loi cantonale sur les communes (LCo), du 21 décembre 1964 ;
 vu la loi cantonale sur les finances de l'État et des communes (LFinEC), du 24 juin 2014 ;
 vu le règlement des finances de la commune de Val-de-Travers, du 7 décembre 2015 ;
 vu le rapport du Conseil communal, du 12 novembre 2025 ;
 vu le préavis favorable de la commission de gestion et des finances, du 24 novembre 2025 ;
 sur la proposition du Conseil communal,

arrête :

Article premier : Est approuvé le budget de l'exercice 2026, qui comprend :

a) le budget du compte de résultats, qui se présente en résumé comme suit :

Charges d'exploitation	Fr.	76'397'100.-
Revenus d'exploitation	Fr.	69'024'400.-
Résultat des activités d'exploitation (déficit)	Fr.	-7'372'700.-

Charges financières	Fr.	1'342'400.-
Revenus financiers	Fr.	4'081'000.-
Résultat provenant de financements	Fr.	2'738'600.-

Charges extraordinaires	Fr.	107'000.-
Revenus extraordinaires	Fr.	4'134'200.-
Résultat extraordinaire	Fr.	4'027'200.-

Résultat total (déficit)	Fr.	-606'900.-
---------------------------------	------------	-------------------

b) le budget des investissements, qui se présente en résumé comme suit :

Dépenses	Fr.	16'383'600.-
Recettes	Fr.	298'800.-
Investissements nets	Fr.	16'084'800.-

c) le budget des dépenses et recettes du patrimoine financier :

Dépenses	Fr.	1'956'200.-
Recettes	Fr.	0.-

Article 2 : La limite de déficit du compte de résultats pour l'exercice 2026 est fixée à 5'949'800 francs.

Article 3 : Le montant maximal des investissements pris en compte pour l'exercice 2026 est fixé à 3'282'500 francs.

Article 4 : ¹Le présent arrêté entre immédiatement en vigueur.

²Il sera transmis, avec un exemplaire du budget, à l'office cantonal des communes et gestion fiduciaire.

Le président passe finalement au vote de cet arrêté amendé à la majorité simple.

C'est par 29 OUI contre 7 NON que le Conseil général approuve l'arrêté relatif à l'approbation du budget 2026, tel qu'amendé et rapporté ci-devant. Il y a 4 abstentions.

6 COMMUNICATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

Pas de communications.

7 INTERPELLATIONS ET QUESTIONS

7.1 Interpellations

7.1.1 Interpellation du groupe socialiste concernant l'entente cartellaire de l'entreprise Wyss fils SA et ses potentielles implications sur les finances communales, déposée le 29 septembre 2025

Nous avons appris récemment que l'entreprise Wyss Fils SA, qui a son siège sur la commune de Val-de-Travers, a été condamnée pour entente cartellaire avec d'autres entreprises actives localement dans le domaine des travaux communaux de réfections routières, à la suite d'une enquête débutée en 2021 par la Comco.

Selon le compte rendu du communiqué du jugement, ces entreprises « ont coordonné leurs prix et se sont parfois réparti les régions entre elles », ce qui de fait annule tout phénomène de concurrence et entraîne notamment une hausse des prix qui pèsent ainsi sur les finances des collectivités publiques.

Nous relevons par ailleurs que le directeur de Wyss Fils SA, qui était représentant du groupe PLR au Conseil général jusqu'à sa démission récente le 25 avril dernier, a également exercé la fonction de président de la commission de gestion et des finances entre 2024 et 2025, période durant laquelle son entreprise faisait déjà l'objet d'une enquête de la Comco ouverte en 2021 et rendue publique en 2022.

Dans une optique de clarté et de responsabilité face aux contribuables communaux ainsi que d'un bon fonctionnement des institutions de notre commune, nous relevons surtout que cette entreprise est – ou du moins était – un fournisseur régulier de prestations pour notre commune.

Dans ces conditions, nous souhaitons avoir des réponses très précises sur les questions suivantes :

- Les faits pour lesquels ces entreprises ont été condamnées portent sur les années 2009 à 2021. Nous souhaitons connaître pour chacune de ces années et chacune des entreprises impliquées le montant total qu'elles ont facturé à la Commune.
- Dans le cas où l'entreprise Wyss fils SA aurait travaillé en sous-traitance d'autres entreprises de travaux publics, quels sont les montants liés à ces travaux en sous-traitance, et comment la Commune entend-elle s'assurer d'un bon contrôle de ce type de mandat ?
- Considérant l'impact habituel de ce type de délit sur les finances communales, quelles actions la Commune a-t-elle entrepris pour évaluer et obtenir réparation du préjudice financier subi ?
- Selon le registre du commerce, le directeur de l'entreprise Wyss fils SA a aussi des fonctions dirigeantes dans les entreprises Val-de-Tri SA et Valbitume SA. Nous souhaitons connaître le montant total des contrats entre la Commune et ces entreprises ainsi que les mesures que la Commune entend mettre en place pour s'assurer du respect des règles de concurrence.

M. SIMON-VERMOT répond de la manière suivante : « *Le service des finances a fait l'inventaire de toutes les prestations facturées directement à la Commune depuis 2009 jusqu'à aujourd'hui par les entreprises concernées par l'interpellation. Il ressort que notre collectivité a payé directement un montant total de 7'056'159.42 francs à deux entreprises : Val-de-Tri SA avec laquelle nous avons une convention pour la gestion de la déchetterie communale pour une somme de 4'944'974.07 francs et Wyss Fils SA pour un*

montant de 2'111'184.45 francs. Les deux autres entreprises dont M. Wyss est membre du conseil d'administration (Valbitume SA et Wyss Fils Holding Sàrl) n'ont pas directement facturé de prestations à la Commune.

La liste complète des prestations facturées par année sera fournie par écrit aux membres du Conseil général.

En ce qui concerne Val-de-Tri SA, nous avons une convention depuis 2013 pour la gestion du centre de tri de Saint-Sulpice. Selon ce document, la Commune paie 20 francs par habitant pour le stockage et la mise à disposition du personnel et du matériel – 21 francs par habitant dès 2026. De plus, une taxe de manipulation par tonne de déchets est facturée à la Commune avec un tarif différencié selon le type de déchets. Finalement, le transport et l'incinération des déchets encombrants et inertes sont refacturés à la Commune. Pour cette entreprise, les prestations facturées correspondent aux termes de la convention.

Pour Wyss Fils SA, les montants facturés correspondent à des prestations individuelles requises par la Commune pour des projets spécifiques. Les montants varient d'année en année selon les besoins au niveau de l'entretien des routes. Selon les montants, les travaux sont octroyés au gré à gré ou sur invitation.

Pour ce qui est de la sous-traitance, il apparaît après analyse que l'inventaire des prestations réalisées par les entreprises précitées n'est pas possible vu que les contrats ont été conclus avec d'autres entreprises à la suite de marchés publics. C'est donc via cette procédure que la Commune peut comparer les prix et mettre en concurrence les entreprises. La Commune n'a malheureusement pas les compétences techniques pour comparer les offres dans un autre cadre que cette procédure.

Si nous condamnons fermement toutes les violations des règles de concurrence et des lois du marché, il ne nous semble pas possible, au vu des données en notre possession, de demander réparation d'un préjudice non avéré à ce stade. Une telle procédure demanderait des moyens importants pour pouvoir comparer des prix sur de nombreuses années, ce qui n'est techniquement et humainement pas envisageable à notre échelle.

Dans le cadre de ses prérogatives, le Conseil communal continuera de veiller à demander plusieurs offres lors de procédure de gré à gré ou sur invitation, les procédures ouvertes et sélectives étant plus précisément régies par législation sur les marchés publics. »

Le président demande au groupe socialiste s'il est satisfait de la réponse.

M. Emil MARGOT (PS) fait l'intervention suivante : « Merci au Conseil communal pour ces précisions qui étaient très attendues. Merci d'avoir pris le temps pour trouver tous ces montants. Je pense que cela n'a pas été facile. Le groupe socialiste est moyennement satisfait de la réponse, dans le sens où il est satisfait que le Conseil communal ait mené ces réflexions, mais il est moyennement satisfait que la Commune n'ait pas les moyens, même si on peut le comprendre, d'entreprendre quoi que ce soit pour d'éventuelles réparations. Malheureusement, on le voit aussi dans les articles qui ont paru à ce sujet dans la presse locale, que partout il apparaît très compliqué de connaître le montant des préjudices connus. Donc, on ne peut que regretter cette distorsion de concurrence et espérer que la Commune soit vigilante à l'avenir et que cela ne se reproduise plus dans le futur. »

7.1.2 Interpellation du groupe UDC concernant les fêtes de Noël dans les structures pré et parascolaires

Les récentes révélations sur la situation dans certains établissements parascolaires en rapport avec Noël et les déclarations qui ont suivi nous conduisent à vouloir lever le voile sur les interrogations suivantes :

Le Conseil communal peut-il nous expliquer comment un protocole établi en 2022 concernant Noël – qui doit pourtant être discuté et approuvé en 2026 – peut déjà être appliqué sans que le Conseil communal en ait eu connaissance ni donné son accord ?

D'autres fêtes importantes pour notre culture et nos traditions ont-elles également été modifiées ou annulées depuis 2022 ?

Dans le cadre de la volonté d'harmoniser l'ensemble des fêtes du cercle des crèches et parascolaire, le Conseil communal peut-il préciser quelles fêtes considérées comme importantes pour notre identité et notre culture sont aujourd'hui menacées ou susceptibles d'être modifiées ?

À la suite de la polémique concernant l'abandon du mot « Noël », le Conseil communal peut-il nous indiquer si des représailles, sanctions ou pressions ont eu lieu au sein des établissements ?

Au regard des signalements reçus de la part de parents exprimant la crainte de perdre des jours ou des plages d'accueil en crèche, ainsi que des témoignages d'employés faisant état d'un risque accru d'épuisement professionnel et d'une appréhension quant à la sécurité de leur poste s'ils expriment leur mécontentement, le Conseil communal peut-il fournir des précisions sur l'ampleur et la nature de cette situation ?

Le Conseil communal reconnaît-il ces problématiques et envisage-t-il de prendre des mesures concrètes pour y répondre de manière appropriée ?

Développement

Nous apprenions récemment par la presse, après plusieurs témoignages sur les réseaux sociaux, que des établissements parascolaires de notre commune ont reçu pour directive de gommer pratiquement toutes traces de Noël et des éléments culturels, historiques et religieux qui y sont rattachés. Cette directive, initiée par la direction desdits établissements, n'est manifestement pas combattue par le Conseil communal, dont elle dépend, comme le confirment les propos du Conseil communal sur RTN en réponse à l'émergence de cette polémique. Nos investigations menées en profondeur, notamment auprès de parents, mais aussi de collaborateurs des structures concernées, nous ont permis de confirmer ces dires.

Une fois de plus, le dogme de la laïcité est brandi comme un bouclier de justification pour masquer tantôt la croisade menée contre nos us et coutumes par ceux qui aimeraient les voir disparaître à jamais, tantôt la couardise de ceux qui ne veulent pas se lever contre cette croisade par peur de froisser untel ou un autre.

Pourtant, les autorités politiques – y compris communales – n'ont pas qu'un devoir de gouvernance administrative, mais aussi un devoir moral de préservation des us, des coutumes et des traditions vivantes et séculaires de la population. Noël est une fête chrétienne majeure, mais aussi un marqueur culturel considérable et incontournable qui touche bien au-delà des frontières du monde chrétien. Noël est un temps de célébrations, de partages, de familles, un rendez-vous annuel ancré jusque dans notre inconscient collectif.

Il y a quelques années encore, jamais il ne serait venu à l'esprit de qui que ce soit de restreindre les activités de Noël au sein des écoles et autres établissements d'enfance ; entretenir Noël dans ces milieux fait partie de l'éducation – une éducation culturelle essentielle. La société repose sur plusieurs piliers, dont le pilier de l'ancrage culturel. À trop vouloir « mondialiser » notre civilisation, nous perdons nos racines ; et un arbre sans racine ne peut qu'inéluctablement tomber. Gommer Noël de ces établissements, c'est gommer Noël de la tête de nos enfants et les éloigner du pilier culturel sur lequel repose notre société, son histoire, ses valeurs et sa morale.

Ces croisades contre Noël ont lieu un peu partout depuis quelques années seulement. Pourquoi ? Quel est le but ? Une mondialisation de nos communes ? Plaire à des minorités qui, au demeurant, n'ont absolument rien demandé ? Gommer le passé pour laisser place à un présent standardisé, stérile et sans

substance ? Cessons cette hypocrisie. Dans son communiqué de presse du 4 décembre, le Conseil communal affirme que le but n'est pas « d'effacer Noël, mais de l'adapter à notre monde actuel ».

Nonobstant le non-sens total de cette affirmation, nous pouvons aisément penser qu'au regard de la levée de boucliers massive au sein de la population face à cette mesure, cette « évolution » n'en est une que pour les bureaucrates cloisonnés dans leur Tour d'Ivoire, sourds aux doléances de la population en la matière.

La fête de Noël, ses symboles, ses activités y relatives et ses chants ont pleinement leur place dans notre société, y compris dans les écoles et les établissements parascolaires. Noël est un marqueur culturel d'une importance considérable que nos autorités ont le devoir de préserver.

Renoncer à ses traditions, us et coutumes, c'est laisser mourir une part de son âme.

M. FREY (UDC) informe que 512 signatures ont été récoltées sur la pétition lancée dernièrement, ce qui développe assez cette interpellation.

M. SIMON-VERMOT (cc) répond ainsi : « *Comme expliqué à plusieurs reprises dans la presse ces derniers jours, le Conseil communal n'était en effet pas au courant de ce protocole de novembre 2022 qui était, rappelons-nous, une sorte de mode d'emploi à usage interne pour organiser les événements de Noël et non pas une directive ou un règlement.*

En découvrant le document le jeudi 4 décembre dernier, nous avons pu noter que la majorité des informations sont très opérationnelles, comme la question de mettre des guirlandes ou de confectionner des biscuits dans les structures. Pour être honnête, le Conseil communal ne choisit pas la marque des yogourts ou des stylos utilisés au sein des crèches ou du parascolaire et ce protocole d'aide est plutôt à classer dans cette catégorie.

En revanche, l'interprétation rigoureuse voire rigoriste de cette aide à la réflexion et surtout de certains aspects plus sensibles a conduit à passer du terrain opérationnel au terrain politique et le Conseil communal est alors immédiatement intervenu pour cesser l'application de ce texte et pour comprendre le déroulement de cette affaire.

Pour être clair, aucune fête n'a été officiellement et formellement interdite par le Conseil communal ou par le service de l'accueil de l'enfance. Toutefois, des réflexions étaient, il est vrai, menées maladroitement pour harmoniser les événements festifs annuels entre les différents lieux d'accueil afin que chaque enfant fréquentant nos structures puisse profiter des mêmes avantages. De nouvelles rencontres étaient prévues en 2026 ; elles ont été purement et simplement annulées par le Conseil communal.

Parmi les fêtes organisées par les structures, nous pouvons noter la Chandeleur, la fête du printemps, celle de l'été et de l'automne, Halloween, la fête des Mères et des Pères, Noël, etc.

Le jeudi 4 décembre dernier, nous avons rappelé à l'ensemble du personnel les règles en matière de secret de fonction auxquelles sont soumis tous les collaborateurs communaux. En parallèle, nous nous sommes mis à disposition des membres du service pour discuter de ce dossier.

Depuis 2019, la Commune est de plus dotée d'un règlement concernant la prévention et la gestion des conflits au sein de l'administration communale qui permet à chaque collaborateur de faire part de ces problèmes à différents niveaux hiérarchiques, mais Facebook n'est pas mentionné comme levier disponible. Nous invitons tous les membres du personnel à utiliser les outils à disposition avant d'alimenter les réseaux sociaux.

Finalement, je peux rappeler que le service de l'accueil de l'enfance est soumis à la législation cantonale et qu'il n'est pas habilité à faire le tri dans les dossiers. La crainte de certains parents de perdre la place

de leur enfant dans les structures nous semble particulièrement disproportionnée et inadéquate. À nouveau, au tribunal des réseaux sociaux, à la vindicte populaire et aux faux-semblants, le Conseil communal préfère le dialogue, la discussion transparente et les faits.

Si des parents souhaitent nous faire part de leurs inquiétudes sur ce sujet ou sur d'autres aspects des structures d'accueil, ils recevront des informations plus claires et fondées en nous contactant directement.

Pour conclure, le Conseil communal déplore l'ampleur prise par une spirale qui a mêlé maladresse interne, incompréhension entre les différentes parties concernées, et colère en ligne alors que le thème des fêtes de Noël (plutôt synonymes de moment d'écoute, de partage, de tolérance et de bienveillance) et plus largement des fêtes à connotation religieuse doit être traité avec énormément d'égards et de doigté. Le message est désormais clairement passé au sein du service de l'accueil de l'enfance que les domaines sensibles sont du ressort exclusif de l'autorité communale. »

M. FREY (UDC) indique que son groupe est moyennement satisfait de cette réponse : *« mais nous allons nous en contenter. Le travail a été fait. Le Conseil communal revient en arrière et donne un Noël sans restriction. Nous espérons que les établissements concernés auront pris connaissance de la nouvelle direction du Conseil communal, et que les enfants puissent profiter de la magie de Noël. Ces quelques jours qui restent avant Noël. »*

7.1.3 Interpellation du groupe UDC concernant la sécurité routière à la rue de Môtiers à Boveresse

La circulation sur la rue de Môtiers à Boveresse représente aujourd'hui un problème croissant pour les habitants du secteur. Malgré la mise en place de chicanes et de la limitation à 30 km/h, ces mesures s'avèrent largement inefficaces : la vitesse n'est pas respectée, et la sécurité des usagers, en particulier des riverains, piétons et cyclistes demeure insuffisante.

Plusieurs riverains suggèrent d'envisager l'installation de ralentisseur de vitesse électronique qui fonctionne très bien à la rue du Quarre ou des feux de circulation permanents au rouge, qui ne passent au vert qu'à l'approche ou à l'arrêt d'un véhicule qui permettrait un contrôle efficace de la vitesse tout en fluidifiant la circulation.

Par ailleurs, la fermeture annoncée de la rue Saint-Gervais à Couvet l'an prochain soulève de nombreuses questions. La population souhaite savoir si la déviation passera par Boveresse et quelles mesures seront prises pour garantir la sécurité routière et limiter les nuisances.

La situation est d'autant plus sensible que plusieurs grandes entreprises de la région utilisent quotidiennement cet axe pour leurs camions, augmentant significativement le trafic lourd au cœur des localités, cette réalité renforce l'urgence de mesures réellement efficaces.

Au vu de ces éléments, nous prions le Conseil communal de bien vouloir répondre aux questions suivantes :

1. Quelles analyses ou évaluations ont été réalisées concernant l'efficacité actuelle des chicanes à la route de Môtiers ?
2. Le Conseil communal est-il prêt à tester une solution de feux régulant la vitesse ?
3. Dans le cadre de la fermeture de la rue Saint Gervais à Couvet la déviation envisagée passera-t-elle par Boveresse ?
4. Quelles mesures sont prévues pour assurer la sécurité des riverains et des usagers durant cette période de déviation potentielle ?
5. Plus généralement quelle est la vision du Conseil communal pour améliorer durablement la sécurité routière à la rue de Môtiers à Boveresse ?

M. SIMON-VERMOT (cc) informe que : « *Le Conseil communal a pris bonne note de cette interpellation qui sera prochainement traitée par le Groupe circulation. Une réponse vous parviendra lors de la prochaine séance du Conseil général.* »

7.1.4 Interpellation du groupe PS concernant la passerelle piétonne sur la H10 à Noiraigue – Quid de la prise en charge des coûts et des alternatives ?

Le Canton de Neuchâtel a lancé une mise à l'enquête publique pour la construction d'une passerelle en bois destinée à sécuriser la traversée piétonne de la route cantonale H10 quelques centaines de mètres en contrebas de l'entrée ouest tunnel de la Clusette, à Noiraigue.

Si le groupe socialiste partage assurément l'objectif de rendre cette traversée plus sécurisée, il souhaite avoir l'éclairage du Conseil communal sur certains aspects :

1. Le coût de la construction est devisé entre 300'000 et 350'000 francs, selon les médias. Est-ce que la Commune doit participer au financement de cette construction ?
2. Qui assumera les frais d'entretien de cette infrastructure une fois celle-ci réalisée ? Existe-t-il une convention ou un accord prévu à cet effet ?
3. Quelle est la durée de vie estimée d'une telle passerelle en bois et quels seront les coûts d'entretien prévisionnels sur cette période ?
4. Et enfin, si cela s'avère nécessaire, qui devra financer le renouvellement de cette passerelle ?

Si le projet devait avoir des conséquences financières pour la Commune :

1. Le Conseil communal a-t-il été consulté par le Canton dans le cadre de l'élaboration de ce projet ? Si oui, quelle a été la teneur de cette consultation ?
2. Des alternatives moins onéreuses ont-elles été étudiées ? Si oui, pour quelles raisons ces solutions n'ont-elles pas été retenues ?
3. Le Conseil communal a-t-il la possibilité de faire opposition à cette mise à l'enquête et si oui, envisage-t-il de le faire ? Si non, pour quelles raisons ?

M. SIVIGNON (cc) indique que : « *Les réponses aux quatre premières questions sont données à l'article 17 de la loi d'introduction de la loi fédérale sur les chemins pour piétons et les chemins de randonnée pédestre (LI-LCPR) :*

- *Le Canton finance entièrement les nouvelles infrastructures des chemins pédestres, dont cette passerelle.*
- *La Commune doit ensuite assurer l'entretien courant et le renouvellement de ces infrastructures. Sur cette passerelle, il n'y a pas de convention prévue. La loi est très explicite au sujet de la répartition des coûts. Il n'a donc pas été jugé nécessaire, à ce stade, de rédiger une convention réglant les modalités de l'entretien annuel.*
- *L'entretien annuel sera probablement limité à quelques heures de contrôle et nettoyage par année puis, au fil des années, des réparations sur les escaliers, garde-corps. L'entretien important des éléments en bois n'est pas connu à ce jour. Les coûts sont trop incertains pour qu'un chiffre soit prononcé à ce stade.*
- *Lorsqu'il faudra changer la passerelle, ce sera entièrement à charge de la Commune, à moins que la loi ne change entre temps. La durée de vie à 25, 30 ou 35 ans est difficile à déterminer. Pour ce type de remplacement, un subventionnement potentiel de 40 % est possible, à moins aussi que la loi ne change entre temps.*

Ce projet a été présenté au Conseil communal lorsqu'il était prêt à être mis à l'enquête. Le Conseil communal a demandé l'étude d'une alternative moins onéreuse de traversée à niveau à un endroit avec une visibilité bien meilleure. La faisabilité de cette variante a été validée par les services cantonaux en charge de la sécurité routière. Malgré cela, le Conseil d'État a finalement souhaité garder le projet initial pour garantir un niveau de sécurité et de confort maximal qui justifiait selon eux cet important investissement en comparaison communale.

Le Conseil communal a techniquement la possibilité de faire opposition durant la mise à l'enquête. Il y a renoncé, car il n'y a pas à proprement parler d'éléments contraires aux lois sur l'aménagement du territoire et sur les constructions, qui sont les lois qui sont examinées dans les procédures de permis de construire.

Le projet sera présenté en commission d'urbanisme ce mercredi et ce préavis sera analysé par le Conseil communal qui est l'organe administratif qui délivre au final les permis en regard des préavis reçus. »

M. MARGOT (PS) indique que le groupe socialiste est satisfait de la réponse, mais pas satisfait de la situation : « *Même si on salue le fait que le Canton veuille rendre plus sûre la traversée de la route, il nous paraît, il faut le dire, stupide de prendre une option extrêmement chère, alors qu'une option validée par les services cantonaux et beaucoup moins chère à terme pour la Commune pourrait être envisagée. Donc je ne comprends pas l'entêtement des autorités cantonales en la matière. C'est à regretter parce que même s'ils paient maintenant, cela sera à la Commune de payer tous ses entretiens et le renouvellement. Et puis vu le budget qu'on a vu ce soir, on espère que dans 20 ans cela ira mieux dans la commune. C'est dépenser de l'argent inutilement, alors qu'on peut avoir des alternatives moins chères. Ce n'est pas forcément la politique que nous prônons. »*

7.2 Questions

7.2.1 Question du groupe UDC au sujet du choix des sapins de Noël dans les villages

Le Conseil communal peut-il nous expliquer comment sont sélectionnés les sapins de Noël installés dans les villages ?

M. SIVIGNON (cc) répond au nom du service forestier qui s'occupe de sélectionner les arbres : « *Les arbres sont repérés en cours d'année dans les zones exploitées et doivent notamment pouvoir être enlevés directement avec un camion-grue, car ils ne peuvent pas être abattus sous peine de casser des branches. Cela restreint un peu le choix. Parfois ce sont des privés qui veulent se séparer d'un arbre gênant et il est récupéré. Le service forestier vient gratuitement les prendre et les emmener pour les installer dans les villages. C'est le cas par exemple à Travers cette année. »*

7.2.2 Question du groupe PS au sujet du plan communal des énergies et du climat

Le 9 décembre 2024, le Conseil Communal présentait au Législatif le premier volet « énergie » de son plan communal des énergies et du climat. Il était mentionné que le second volet « climat » serait présenté par la suite. Peut-on avoir un état des lieux de l'avancée de ce second volet ?

M. SIVIGNON (cc) informe que : « *Les travaux ont continué avec notre mandataire et en interne des services communaux pour l'élaboration du plan climat communal. Une première version a été soumise pour préavis aux services cantonaux cet automne, afin également de déterminer les subventions. La Commune et le Canton n'ont pas encore un recul important sur ce type de plan. Toutes les communes*

n'en ont d'ailleurs pas prévu. L'utilisation de ce genre d'outil en est à ces débuts. Il n'a pas encore été revu à ce stade par la Commission de l'urbanisme, de l'énergie et du développement durable (CUEDD). Il lui sera transmis lorsque les préavis des services cantonaux auront été reçus et analysés pour avoir un meilleur recul sur les modifications éventuelles qu'il faudrait y apporter. »

7.2.3 Question du groupe PS au sujet des communautés électriques locales

La nouvelle loi suisse sur l'énergie prévoit la possibilité de mettre en place des communautés électriques locales (CEL) en 2026. Quels sont les potentiels impacts pour la Commune ? Comment prévoit-elle de s'intégrer à ces CEL ?

M. SIVIGNON (cc) répond en ces termes : *« Le Conseil communal est attentif à la mise en place de ces communautés électriques locales. Pour rappel, ces nouvelles dispositions permettent à des voisins, entreprises ou collectivités de produire, partager et consommer ensemble de l'électricité renouvelable (souvent solaire) au sein d'un même quartier ou réseau local avec l'objectif d'améliorer l'autonomie énergétique et de réduire les coûts par une plus faible utilisation du réseau. Les électrons font moins de kilomètres sur les lignes électriques. Cela surcharge un petit peu moins le réseau.*

La Commune est actuellement en contact avec le gestionnaire de réseau de distribution local (Groupe E) et avec d'autres acteurs locaux du secteur de l'électricité, qui sont motivés à mettre en place ces communautés électriques locales. Par contre, cela nécessite quand même un petit peu de travail en termes de facturation, parce que tous les clients de ces communautés doivent avoir une facture propre en ordre. Tous les producteurs fournissant de l'énergie dans ces communautés doivent aussi pouvoir recevoir des revenus qui sont calculés correctement. Cela nécessite un travail administratif, de mise en place et de suivi. Nous sommes en train d'évaluer la pertinence de notre participation en tant que producteur et/ou en tant que consommateur. Selon les discussions, à la fois avec le PRD et les acteurs locaux, et l'avancée des projets, une participation communale pourrait intervenir dans les deux années à venir. »

7.2.4 Question du groupe PS au sujet de la fermeture temporaire de la passerelle de la piscine de Boveresse

Notre groupe a été très surpris de voir des panneaux empêchant l'utilisation de la passerelle de Boveresse du jour au lendemain. Fort heureusement, ces panneaux ont été retirés entre temps. Même si cette passerelle n'appartient pas à la Commune, est-il possible de savoir sur la base de quelles motivations le propriétaire a décidé de la fermer ? Est-il possible de mettre en place un mécanisme permettant de garantir la pérennité de cette passerelle très utilisée par nos concitoyens ?

M. KLAUSER (cc) répond ainsi : *« La passerelle des Combes a été construite par la société d'émulation de Couvet qui avait un accord avec la commune de Couvet pour l'entretien du platelage en bois.*

Cet ouvrage a été acquis, il y a quelques années, par la fondation aéronautique du Val-de-Travers.

Lors de cette transaction, les relations avec la Commune n'ont pas été clairement définies et ceci a engendré la fermeture pour cause sécuritaire le 14 novembre dernier.

Par conséquent, nous avons échangé avec le propriétaire, effectué un contrôle de sécurité du platelage et nous établirons, prochainement, une convention régissant l'usage et l'entretien de la passerelle des Combes ceci afin d'assurer à l'avenir la mobilité des piétons et cyclistes entre Les Combes et Môtiers. »

Ayant épuisé les points à l'ordre du jour et la parole n'étant plus demandée, le président remercie le public ainsi que la presse de s'être déplacés pour cette dernière séance de l'année. Il rappelle que toutes et tous sont invités à l'apéritif. Il donne rendez-vous à la prochaine séance, le 23 mars 2026 et lève la séance à 21 h 06.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

LE PRESIDENT :

LA SECRETAIRE :

Adrien Pagnier

Véronique Franzin

Motions en suspens :

- Motion du groupe socialiste « *Mise à disposition de la population des WC publics dans tous les villages de la commune* », acceptée par le CG lors de la séance du 18 novembre 2024
- Motion du groupe AGORA « *Participation aux frais de déplacement des jeunes, en raison d'études ou d'hors de Val-de-Travers, dans le but de soulager financièrement les familles* », acceptée par le CG lors de la séance du 18 novembre 2024
- Motion du groupe PLR « *Recensement des mandats externes pour une gestion budgétaire optimisée* », acceptée par le CG lors de la séance du 19 mai 2025
- Motion du groupe PLR « *Stationnement sur le territoire de Val-de-Travers* », acceptée par le CG lors de la séance du 19 mai 2025
- Motion du groupe socialiste « *Création d'îlots de fraîcheur pour les bâtiments des crèches, pré et parascolaires ainsi que les écoles* », acceptée par le CG lors de la séance du 29 septembre 2025